

Éducation à la sexualité
Sans les conditions, c'est non !

« Je trouve ça honnête et intègre que les enseignants disent : "Un instant !" On ne peut pas s'improviser comme spécialiste, sinon on apprendrait quoi pendant cinq ans à l'université ! », lance d'emblée la réputée sexologue Jocelyne Robert, en entrevue avec *Le Champlain*, pour discuter de l'implantation de l'éducation à la sexualité.

« Demander de l'aide, réclamer des conditions gagnantes et qu'on réfléchisse à comment on l'implante dans les écoles, c'est faire preuve d'un grand respect, de soi-même d'abord, et envers les enfants. »

Le retour précipité du programme obligatoire de l'éducation à la sexualité à l'école dès septembre prochain suscite beaucoup de questions dans les milieux. Des questions qui, à l'heure actuelle, n'ont pas de réponses claires.

Loin de remettre en question la nécessité du retour de l'éducation sexuelle à l'école, on peut tout de même questionner la façon de s'y prendre du gouvernement. Le personnel le dit haut et fort : les milieux ne sont pas prêts. Cette nouvelle responsabilité de l'équipe-école est mal définie et la charge de dispenser du contenu hautement délicat place le personnel en situation de vulnérabilité professionnelle.

D'ailleurs, le Syndicat vous invite à ne pas vous porter volontaire si les conditions optimales ne sont pas réunies, comme par exemple, être épaulé par du personnel professionnel, avoir une formation adéquate et le temps d'appropriation nécessaire, avoir du matériel clé en main pour

Suite en page 4



Photo: Langstump / 123RF

L'édito du Président



L'incohérence du lock-out dans les services publics

En relations de travail, la grève est considérée comme le geste ultime posé par les travailleuses et les travailleurs. Il en va de même pour l'employeur lorsqu'il décrète un lock-out. En d'autres mots, en rompant le processus de négociation par le lock-out, l'employeur impose aux travailleurs une perte de salaire, exerçant ainsi une pression énorme pour les amener à accepter ce qui, dans un processus normal, leur apparaissait comme inacceptable.

Le lock-out est prévu dans le Code du travail, mais il est surtout utilisé dans le secteur privé. Le calcul fait par l'entreprise est simple : en l'imposant, on cherche à étouffer et à saper le mouvement collectif des travailleurs dans le but d'imposer un contrat de travail qui fera plaisir aux investisseurs. Certes, les désagréments causés par la fermeture auront un impact sur les bénéfices de l'entreprise à court terme, mais ses effets à long terme seront bénéfiques pour les actionnaires.

On compte plusieurs cas de tels lock-out, celui de Videotron, en 2002, est un exemple tristement éloquent ! Dix mois de conflit entre l'entreprise et les 2 200 employés syndiqués au Syndicat canadien de la fonction publique. Concessions dans les conditions de travail, recours accru et sans restriction à la sous-traitance et simplification du mouvement de main-d'œuvre et des mises à pied : le bras de fer imposé par l'employeur s'est

finallement traduit en gains majeurs pour les actionnaires... La même recette sera appliquée, par le même employeur, en 2007, au *Journal de Québec* et, en 2009, au *Journal de Montréal*.

Les lock-out sont plus rares dans le secteur public. C'est d'ailleurs pour cette raison que celui imposé aux collègues de l'Université du Québec à Trois-Rivières est difficile à comprendre. Peu importe ce qu'on peut reprocher au syndicat dans son approche de la négociation, peu importe la situation économique de l'institution, ce lock-out ne se justifie d'aucune façon.

Plus encore, que la direction de l'Université prenne en otage les étudiants (avouons que c'est tentant de leur servir cette sauce-là !) et mette, volontairement, en péril leur session ne fait aucun sens.

Heureusement, les pressions politiques ont finalement eu raison du lock-out, avec en prime, la ministre de l'Enseignement supérieure sur les lignes de piquetage avec les profs ! L'image est si belle... et nous rappelle que la campagne électorale approche !

Il demeure toutefois intéressant de noter que le gouvernement actuel juge important de laisser la place à la négociation. Voilà qui est bon à savoir pour notre prochaine ronde de négociations... s'ils sont toujours au pouvoir, bien sûr !

Éric Gingras



Photo : Venimo / 123RF

Payer des impôts ? Avec grand plaisir !

Il y a de ces personnes qui, d'un coup de baguette magique, réussissent à faire tomber le plus profond de nos préjugés. Difficile à dire si cela provient de leur capacité à s'exprimer, de leur charme naturel ou de leur parcours de vie. Quoiqu'il en soit, Nicolas Zorn est incontestablement l'une de ces personnes-là. Il a su insuffler un changement de pensée pour ceux qui ont eu la chance d'assister au réseau sociopolitique les 26 et 27 avril derniers. Pour l'occasion, j'assistais à sa conférence avec Nancy Girard, enseignante à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, et Jean-Philippe Boisseau, enseignant à la Commission scolaire Marie-Victorin.

Vous avez tous probablement déjà rencontré un jeune en opposition, récalcitrant et impulsif dont le futur vous effrayait, car vous n'arriviez pas à l'aider. Cela résume, en partie, les débuts scolaires de notre conférencier. À cela se sont ajoutés une adolescence difficile et de nombreux allers-retours dans des centres jeunesse. Aujourd'hui, cet ex-décrocheur, titulaire d'une maîtrise en sciences politiques et en voie d'obtenir son doctorat, est analyste de politiques à l'Institut du Nouveau Monde. Il peut donc se permettre de nous faire l'éloge du modèle québécois. Sa conférence a déclenché, pour ma part, un désir d'en savoir davantage. C'est donc avec empressement que je me suis procuré son livre *J'ai profité du système* (Éditions Somme Toute). Si l'envie de payer vos impôts avec le sourire vous tente et, ainsi, voir de l'autre côté du miroir, faites un détour à la librairie pour une lecture d'été des plus enrichissantes.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice



Austérité ou prospérité ? Jusqu'où devons-nous endurer...

Le Comité des jeunes a récemment eu la chance de rencontrer Aurélie Lancôt, auteure et chroniqueuse, lors du réseau des jeunes de la CSQ, les 3 et 4 mai derniers. Mme Lancôt nous a essentiellement sensibilisé au fait que l'austérité budgétaire atteint tout le monde, mais en particulier les femmes.

La réduction des mesures de soutien aux individus et la fragilisation des programmes sociaux ont ainsi nui d'abord aux femmes, car elles sont plus nombreuses à être en situation de pauvreté. Elles utilisent aussi davantage les services publics en raison de leur cycle de vie (puberté, grossesses, etc.) et parce qu'elles sont plus nombreuses à s'occuper seule d'un enfant ou d'un proche en perte d'autonomie.

L'enseignement étant une profession à forte majorité féminine, les enjeux y sont gros. Pourquoi ? Parce que le secteur public est le plus touché par les compressions et parce que les emplois y sont occupés aux trois quarts par des femmes.

Quand on parle du secteur public, on pense surtout à l'éducation et aux soins de santé. Ces secteurs sont souvent associés à la « vocation », dans le sens de métiers où l'humain est au cœur des préoccupations.

Et pourtant, au cours des dernières années, les compressions ont privé les travailleurs de la dimension humaine de leur travail, tuant le désir et la motivation. Il est grand temps que l'État cesse de faire peser le poids du sous-financement des institutions sur les épaules des travailleurs, spécialement des femmes.

Ce qui fait tourner l'économie d'une société, c'est essentiellement le secteur public. Celui-ci devient « l'idéal à atteindre » et la cible autour de laquelle on devrait se situer en termes de qualité de vie. À sans cesse niveler par le bas, c'est toute notre société qui en souffre.

Le plus inquiétant est que l'austérité fonctionne de façon à ce que les gens finissent par penser que c'est de leur faute s'ils n'arrivent plus à faire plus avec toujours moins.

Il serait urgent qu'ensemble, nous fassions pression pour que la reconnaissance et la juste rémunération s'unissent enfin pour soutenir notre vocation.

L'austérité ou la prospérité... Il n'en tient qu'à nous pour voir notre monde changer.

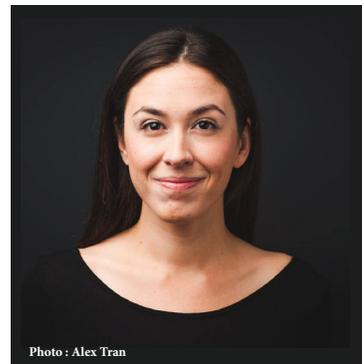


Photo : Alex Tran

Le Comité des jeunes

Suivi de l'application de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (n° 105)

Au cours de l'année 2018-2019, les écoles et les centres devront entamer le processus de révision de leur projet éducatif, en effet, le plan de réussite et la convention de gestion et de réussite éducative seront supprimés.

Avec l'application de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (n° 105), le premier projet éducatif devra être préparé afin d'être en vigueur au plus tard un an suivant la prise d'effet du plan d'engagement de la commission scolaire, soit en juillet 2019.

Le personnel est appelé à participer de diverses manières à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif.

L'information qui suit est également destinée aux membres représentants du personnel siégeant aux conseils d'établissement des écoles et des centres puisque le conseil est responsable de l'adoption du projet éducatif, pièce maîtresse qui guide l'exercice de leurs fonctions.

Pour pouvoir procéder à l'élaboration du projet éducatif, le conseil d'établissement devra avoir en main le plan d'engagement de la commission scolaire.

Ce qu'il faut savoir

Comme auparavant, le projet éducatif contient les orientations propres à l'école et au centre et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves. On y ajoute toutefois des éléments nouveaux (art. 37) :

- Le contexte dans lequel l'établissement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire;
- Les enjeux auxquels il est confronté en matière d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux et nationaux de main-d'œuvre, dans le cas des centres de formation professionnelle;



Photo : Phartisan / 123RF

- Les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
- Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
- La périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Une attention particulière devra être portée aux cibles qui seront inscrites au projet éducatif pour s'assurer qu'elles sont réalistes. Car malheureusement, la démarche actuelle peut avoir pour effet de renforcer l'obligation de résultats pour les établissements.

Ainsi, les écoles et les centres n'ont pas comme seule mission d'instruire, mais aussi de socialiser et de qualifier. Ils doivent contribuer à former des personnes dans toutes leurs dimensions. Le projet éducatif devra refléter cette mission large de l'école et non pas se réduire à l'atteinte de cibles chiffrées.

De plus, il faut rappeler que les moyens et les ressources nécessaires pour soutenir l'atteinte de ces cibles doivent être au rendez-vous et que l'école n'est pas l'unique responsable de la réussite. L'établissement n'exerce aucun contrôle sur plusieurs éléments déterminants de la réussite comme la quantité de ressources dont il dispose ou encore l'origine socio-culturelle des élèves qui le fréquentent.

Les moyens maintenant

Dorénavant, les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles

visées par le projet éducatif seront approuvés par la direction d'établissement sur proposition des membres du personnel (art. 96.15), comme c'est le cas, par exemple, pour les normes et les modalités d'évaluation des apprentissages.

C'est donc dire que la direction ne peut pas faire de proposition. Elle ne peut qu'accepter ou refuser la proposition du personnel, sans possibilité de la modifier. Dans le cas d'un refus, la direction devra en donner les motifs. Il reviendra ensuite au

personnel de faire une nouvelle proposition à la direction. Le choix des moyens demeure la prérogative du personnel.

À compter du 1^{er} juillet 2018, le personnel aura 30 jours pour soumettre sa proposition à partir de la date à laquelle la direction de l'école en fait la demande, à défaut de quoi la direction peut agir sans cette proposition.

C'est sur la base du projet éducatif de l'école que devra être élaborée la proposition du personnel concernant les moyens de mise en œuvre du projet.

Le projet éducatif doit être transmis à la commission scolaire 60 à 90 jours avant sa prise d'effet.

À retenir

- Analyse de la situation de l'école, s'il y a lieu : Le personnel y participe.
- Révision du projet éducatif : Le personnel y participe.
- Adoption du projet éducatif par le conseil d'établissement : Le personnel y est présent.
- Moyens de mise en œuvre du projet éducatif proposés par le personnel à la direction d'établissement (en 2019, après l'adoption du projet éducatif).

Mireille Proulx

(À partir de la documentation de la CSQ)

Pour plus de détails, consultez notre dossier spécial sur la Loi n° 105 à syndicatchampain.com

Éducation à la sexualité - Sans les conditions, c'est non ! (suite)

les premières années, avoir un professionnel disponible pour les sujets plus sensibles ou encore lorsque des situations délicates surviendront, etc.

Très présente dans l'espace public, Jocelyne Robert a publié de nombreux ouvrages sur l'éducation à la sexualité des enfants. Tout récemment, elle a exprimé ses réserves quant à l'implantation prochaine du nouveau programme et elle a appuyé les enseignants dans leurs revendications.

« Je comprends qu'il y a des impondérables et des questions financières, mais pourquoi n'y aurait-il pas un certain nombre d'éducateurs sexologues pour aider et appuyer les profs, s'occuper des cas particuliers, donner de la formation continue, etc. ? Je ne pense pas que l'éducatrice sexologue doive nécessairement dispenser l'enseignement, mais je pense certainement qu'elle doit être là. Il y a trop de malaises. »

En parlant du personnel enseignant, Mme Robert insiste : « Je leur lève mon chapeau, ils sont dévoués, débordés, on leur en demande, ça n'a aucun bon sens ! Et là, on leur lance l'éducation à la sexualité, comme si de rien n'était.

« C'est tellement farfelu ! Est-ce que, parce que j'ai une formation en sexologie, que je suis reconnue, que je connais le corps de la femme, les organes génitaux, la mécanique physiologique, la génitalité féminine, etc., je peux m'improviser gynécologue ? Non ! Alors, c'est pareil



Jocelyne Robert - photo : Laurence Labat

pour les enseignants et l'éducation à la sexualité. On peut faire beaucoup de dégâts en n'étant pas formé et en étant mal à l'aise. »

N'est-il pas normal pour le personnel d'être mal à l'aise avec ces enseignements ?

« Oui, c'est évident !

Et ils ont raison. Ça reste une dimension extrêmement intime, qui chatouille, qui dérange. La sexualité, c'est une question très large, physiologique, oui, mais aussi culturelle, sociale, anthropologique, médicale... Probablement le champ d'études le plus multidisciplinaire. »

À son avis, le danger est de rester cantonné aux aspects de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), de la grossesse, etc. C'est d'ailleurs ce qui se passait, selon elle, avec l'ancien programme, retiré en 2006-2007. « Éduquer à la sexualité, ce n'est pas que faire de la prévention. Pourquoi le faisait-on ainsi et le refera-t-on encore ainsi ? Parce que c'est beaucoup plus facile de parler aux jeunes d'éléments factuels - contraception, etc. - que de ce qui est lié aux affects. »

Et pourtant, forcément, des questions liées aux affects vont surgir en classe, insiste la sexologue, témoignant de sa longue expérience professionnelle. « Il faut être capable de répondre avec des informations concrètes, scientifiques, et ce, sans jugement, à l'intérieur des valeurs humanistes que sont notamment

le respect, la liberté, le consentement, la réciprocité, la dignité... Et quand les informations sont transmises, il faut aussi accompagner l'enfant dans son cheminement. Ça, c'est de l'éducation à la sexualité. C'est toute une job ! »

Et ce n'est pourtant pas ce qui se prépare pour septembre prochain selon Jocelyne Robert. « Ce qu'on s'appête à faire ressemble beaucoup à l'histoire des compétences transversales au début des années 2000... et qui n'a pas fonctionné ! En fait, je questionne beaucoup la cohérence et la congruence des décideurs politiques. »

La version intégrale de l'entrevue avec Jocelyne Robert est disponible à syndicatchamplain.com

Maude Messier

En complément, vous pouvez aussi relire notre entrevue avec Jacinthe Barriault, sexologue et travailleuse sociale, parue en novembre dernier.

« Autrement dit, par manque d'information, la référence à la normalité est déplacée, souvent bien loin de ce que l'on souhaite pour nos enfants.

Elle s'inquiète particulièrement du fait que la violence et le contrôle psychologique sont largement banalisés dans leurs relations et leur discours. « Ça s'est clairement accentué depuis quelques années. Et quand on fouille pour comprendre d'où leur viennent ces "modèles" de relations, l'influence des médias sociaux est bien présente. »

**Tarifs de groupe exclusifs.
Exclusivement pour vous.**

Obtenez une soumission et économisez
1 888 476-8737
csq.lapersonnelle.com

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.
Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

Les protections RésAut
Centrale des syndicats du Québec
Assurances auto, habitation et entreprise

Assureur choisi par la CSQ

laPersonnelle
Tarifs de groupe. Service unique.